

*Entraide juridique*

● (1550)

Le projet de loi autoriserait ce régime ou toute autre misérable dictature à conclure un accord avec le gouvernement canadien sans que le Parlement n'examine pareil accord, ne soit consulté à son sujet ni n'en soit même informé à l'avance. Je ne crois pas que cela satisfait aux intérêts supérieurs du Canada en matière de sécurité ni en ce qui a trait au bien-être des personnes qui ont fui des régimes oppressifs. S'il est seulement question des États-Unis, qu'on le précise dans la loi et qu'on limite la portée de celle-ci à ce pays.

S'il s'agissait uniquement des États-Unis, aurions-nous, pourrait-on demander, des réserves à exprimer? Oui, nous en aurions. On se rappellera que de bons citoyens canadiens respectueux de la loi ont déjà été empêchés d'entrer aux États-Unis ou même de traverser simplement ce pays. Qui donc? Je vais ne citer que deux ou trois cas qui montrent à quel point la loi américaine est oppressive en la matière.

On se rappellera qu'en 1985 un Canadien s'était vu refuser l'entrée aux États-Unis. L'incident avait obtenu une certaine publicité à l'époque. Cette dangereuse personne n'était autre que le célèbre auteur canadien, Farley Mowat.

**M. Clark (Yellowhead):** Je l'ai fait entrer, Nelson.

**M. Riis:** Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) dit qu'il l'a fait entrer. Nous nous réjouissons de cette intervention, mais le fait est que le gouvernement américain considérait cet homme comme dangereux. Tout ce qu'il voulait, c'était aller faire aux États-Unis la promotion de son dernier livre. Pourquoi lui refuser l'entrée? Je lui ai parlé quelques jours plus tard ici sur la Colline. Il faisait encore des bonds de joie à l'idée qu'il avait posé tellement de problèmes aux autorités américaines. De toute apparence, il avait un jour dit qu'il abattrait des bombardiers américains avec sa 22. Il en avait assez de les voir envahir notre espace aérien et il parlait de faire quelque chose lui-même contre le commandement aérien stratégique des États-Unis.

**M. Clark (Yellowhead):** A-t-il vendu plus de livres?

**M. Riis:** Je suppose qu'il en a vendu davantage grâce à cette publicité. Connaissant Farley Mowat, il doit avoir profité de cet incident.

Je trouve bizarre que l'on ne se préoccupe pas de cette situation et que nous n'ayons pas décidé de négocier immédiatement avec les États-Unis pour éviter que des incidents aussi ridicules se reproduisent.

Il y a eu un autre cas l'année dernière; celui du professeur Jim Harding d'une des universités de la Saskatchewan, qui voulait aller de Calgary au Costa Rica en passant par Los Angeles et par Mexico, pour participer à une conférence des Nations Unies. A son arrivée à Calgary, alors qu'il était sur le point de partir pour Los Angeles, les autorités américaines ont dit qu'elles ne voulaient pas qu'il passe la frontière. Elles le considéraient comme une personne dangereuse parce que dans sa jeunesse, il avait participé à une conférence sur la paix en

Union soviétique. Quand il était étudiant, il rencontrait des étudiants de tous les pays du monde pour discuter de paix. Il a manifestement été catalogué comme communiste et jugé indésirable; c'est pourquoi on n'a pas voulu le laisser passer.

Je pourrais citer toute une liste d'incidents analogues. Le ministre n'a certainement pas besoin de cela. Il pourrait peut-être nous rendre service plus tard et nous citer quelques autres exemples. Cela nous encouragerait, avant de permettre plus facilement aux Américains de venir faire des enquêtes ici, de voir que l'on essaie d'établir un certain équilibre entre les deux pays.

En vertu de la loi actuelle, avant de pouvoir venir au Canada procéder à des enquêtes, les agences américaines doivent s'assurer que des accusations ont été portées aux États-Unis contre la ou les personnes concernées. Ce projet de loi changera tout cela. Il ne sera plus nécessaire d'être accusé. Il suffira que les autorités américaines croient qu'il existe un problème, pour qu'elles entrent au Canada, afin de faire enquête. Les agents du FBI pourront venir à ce stade-ci avant que des accusations ne soient portées aux États-Unis. On fera ainsi courir des risques à un nombre considérable de Canadiens. Étant donné les activités de certaines agences américaines qui ont été rendues publiques récemment, je ne suis pas sûr que nous puissions vraiment avoir confiance dans la nature de leurs opérations.

Pensons, par exemple, à tous les gens qui ont quitté les États-Unis, parce qu'ils refusaient de servir au cours de cette guerre immorale qui s'est déroulée au Viêt-Nam. Ils ont pris alors une décision extrêmement difficile et un certain nombre d'entre eux ont décidé de chercher refuge au Canada. Ils sont venus s'établir au Canada et ils sont maintenant des citoyens à part entière de notre pays, et je suis persuadé que la plupart d'entre nous en connaissent un certain nombre, car ils jouent souvent un rôle influent dans nos localités. Ces gens seront manifestement la cible de ces opérations clandestines.

En outre, certains Américains remettent en question, à l'heure actuelle, la politique étrangère de leur pays, surtout son attitude agressive dans des endroits comme l'Amérique centrale où le gouvernement américain est bien décidé à financer les Contras et à renverser le gouvernement du Nicaragua par la force. Je suis heureux que notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures ait, à un certain nombre de reprises, précisé que le Canada s'opposait à cette intervention. Pourtant, sous le président Reagan, le gouvernement américain fait tout en son pouvoir pour faire parvenir aux Contras des armes et des explosifs, afin que cette tentative soit encore plus meurtrière que jamais. Aux États-Unis les protestataires qui s'opposent de façon pacifique au gouvernement américain pourraient faire l'objet d'une enquête s'ils devaient se réfugier au Canada pour des raisons de sécurité, car à la suite de l'adoption de ce projet de loi, les agences en question pourraient faire enquête sur eux au Canada.